

Programme de la Formation

GÉRER LES PROBLÈMES DES MICROORGANISMES

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Gérer les problèmes des microorganismes	Présentiel	mercredi 17 février 2021, 09h30 - 13h00 / 14h45 - 17h45	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
	Présentiel	jeudi 18 février 2021, 09h00 - 12h45 / 13h45 - 17h30	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un contexte général de changement climatique, d'urbanisation avec imperméabilisation des sols, de manque d'entretien général des bâtiments...les monuments sont de plus en plus soumis à des développements anarchiques de microorganismes et le traitement chimique ne constitue pas une réponse suffisante et satisfaisante à ces situations.

En outre, la réglementation sur l'utilisation des biocides est de plus en plus drastique et des solutions alternatives sont à prendre en considération.

Pour mieux savoir comment lutter, il est alors indispensable de connaître les différents microorganismes, leurs conditions d'implantation et de développement pour pouvoir mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter leur présence dans nos monuments.

Lorsqu'elles sont présentes, il est alors indispensable de connaître les moyens de détection et de remédiation que l'on peut mettre en place de façon à pouvoir agir avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, dans le cas d'un développement anarchique savoir comment gérer la situation et comment choisir le traitement le plus approprié pour y faire face.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Les principaux objectifs de cette formation sont de faire le point sur les microorganismes que l'on peut rencontrer in situ mais également d'apprendre à mieux gérer et prévenir un problème de développement anarchique au cas par cas en fonction des différentes situations et possibilités d'interventions comme : la régulation du climat et ses apports, les moyens de détection, le traitement et les moyens de prévention à mettre en œuvre.

PRISE EN CHARGE

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [Actaliens](#)

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Méthodes actives et participatives.

Études de cas de contamination et les moyens mis en place pour la remédiation, exemple de moyen de prévention et travaux pratiques avec les outils de détection de développement fongique.

Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation, Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence

Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation

Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 3 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle,

Locaux accessibles aux pmr

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Gérer les problèmes des microorganismes

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	mercredi 17 février 2021, 09h30 - 13h00 / 14h45 - 17h45	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
Présentiel	jeudi 18 février 2021, 09h00 - 12h45 / 13h45 - 17h30	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- être capable d'identifier les microorganismes que l'on peut rencontrer in situ
- être dans la mesure d'apprendre à mieux gérer et prévenir un problème de développement anarchique au cas par cas en fonction des différentes situations
- être capable de définir les possibilités d'interventions comme : la régulation du climat et ses apports, les moyens de détection, le traitement et les moyens de prévention à mettre en œuvre.

FORMATEUR(S)

BOUSTA / MOULARAT Faisl / Stéphane

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation sera animée par Faisl Boustas et Stéphane Moularat

Faisl Boustas est ingénieur d'étude, responsable du pôle microbiologie au Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques. Stéphane Moularat est ingénieur d'étude et de recherche, responsable du secteur Métrologie des aérocontaminants. Centre Science Scientifique et Technique du Bâtiment, Champs sur Marne, France.

PROGRAMME

1ère journée

-Accueil, tour de table et présentation

-Partie théorique (Faisl Bousta)

- Les microorganismes :
 - Les moisissures,
 - Les basidiomycètes,
 - Les microalgues et les lichens,
- Les conditions environnementales et les microorganismes
- Les moyens de luttés contre les microorganismes et les précautions à prendre.
- Actualité recherche sur les traitements,
- Les mesures de préventions et d'assainissement (conservation préventive).

2ème journée

-Partie théorique (Stéphane Moularat)

- Outils de détection de développement fongique par les Composés Organiques Volatils.

-Travaux pratiques dans un monument (à déterminer)

Pour que les participants puissent profiter au mieux des appareils à disposition, deux ou trois groupes de travail seront mis en place pour alterner dans l'après-midi entre :

- Essais de détection avec Bioguess. (1h30)
- Discussions et retours d'expérience des participants (1h30)
- Bilan de la formation et questions

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : GÉRER LES PROBLÈMES DES MICROORGANISMES

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Gérer les problèmes des microorganismes	Présentiel	mercredi 17 février 2021, 09h30 - 13h00 / 14h45 - 17h45	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
	Présentiel	jeudi 18 février 2021, 09h00 - 12h45 / 13h45 - 17h30	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 10

Date de clôture des inscriptions : 01/02/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Gérer les problèmes des microorganismes		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	610,00 € €
	NON ADHÉRENT (MA)	650,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.